Assemblée parlementaire de la Francophonie

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Résolution

sur la participation démocratique des jeunes dans l'espace francophone

Yaoundé (Cameroun) – 7 et 8 juillet 2026

CONSTATANT que la diminution du taux de participation des jeunes à la vie démocratique est une problématique partagée dans plusieurs États de l'espace francophone ;

RÉAFFIRMANT la résolution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (2016) adoptée à Antananarivo portant sur la participation politique des jeunes dans l'espace francophone ;

SE RÉFÉRANT à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) disposant que tout Homme a le droit de participer aux affaires publiques, soit directement, soit indirectement, par le biais de représentants élus ;

RAPPELANT l'attachement des Etats francophones à la Déclaration de Bamako (2000) et à la Charte de la Francophonie (Antananarivo, 2005), à la promotion de la démocratie, à l'État de droit et à la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT l'article 25 du Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques (1966), qui indique le droit à participer aux affaires publiques de son pays, sans aucune discrimination ni restriction de manière égale, transparente et de bonne foi ;

PRENANT EN COMPTE d'une part, le premier alinéa de l'article 11 de la Charte africaine de la jeunesse (2006) qui prévoit que tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société, et d'autre part, le second alinéa qui consacre une obligation des États à garantir l'accès aux jeunes aux Parlements et aux instances de prise de décision ;

REGRETTANT l'insuffisance des projets citoyens à destination des jeunes et leur manque de sensibilisation sur l'importance du vote dans l'espace francophone ;

CONSTATANT que les manques de financement, de connaissance des institutions compétentes et d'activités locales à portée communautaire privent de nombreux jeunes de l'espace francophone des moyens de s'impliquer dans leur communauté ;

La Commission des affaires parlementaires du Parlement francophone des jeunes (PFJ) réunie à Yaoundé les 7 et 8 juillet 2026,

INCITE les États membres de la Francophonie à instaurer des quotas de représentation des jeunes âgés de 18 à 35 ans à des postes électifs et nominatifs ;

INCITE les États membres de la Francophonie à baisser l'âge du droit de vote à 16 ans afin d'augmenter la participation des jeunes aux processus électoraux ;

APPELLE les États membres de la Francophonie à renforcer la responsabilité des candidats élus vis-à-vis de leurs engagements électoraux, notamment par la mise en place d'audits de vérification périodique accessibles au public par une agence indépendante ;

DEMANDE aux autorités publiques et aux réseaux associatifs de faire de l'éducation civique une priorité aux programmes de formation et de multiplier les opportunités d'expérience démocratique et législative pour les jeunes ;

EXIGE des parlementaires de l'espace francophone qu'ils consultent les jeunes dans leurs établissements scolaires, lieux de partage et de formation holistique, afin de les inciter à s'impliquer ;

SUGGÈRE aux Etats membres de la Francophonie la création de plateformes numériques indépendantes et certifiées à destination des jeunes, leur permettant un accès à l'information électorale fiable, et aux enjeux qui les concernent, ainsi que la diffusion de ces mêmes informations par des canaux (radios locales, points d'information de proximité) et en langues nationales, afin de ne pas exclure les jeunes des zones à connectivité limitée ;

DÉPLORE la désinformation et l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins de manipulation en période électorale et le manque de protection des jeunes électeurs ;

LANCE UN APPEL aux États de l'espace francophone pour l'adoption d'une législation encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins politiques ;

RECOMMANDE aux États et aux pouvoirs publics de soutenir financièrement et d'encadrer en toute transparence les projets associatifs et communautaires des jeunes, surtout les moins dotés en ressources, et de leur faire connaître les institutions compétentes pour accompagner leurs initiatives ;